

Paiement droit de succession et honoraires

Par horacio, le 10/12/2015 à 16:42

Est il normal que le notaire demande avant signature le paiement des droits de succession et ses honoraires ?

Par catou13, le 10/12/2015 à 16:52

Bonjour,

OUI. D'ailleurs si la somme que vous devez verser, d'après le décompte du Notaire au titre des droits de succession et honoraires, est supérieure à 3.000 euros, il a du exiger que le paiement se fasse par virement, c'est obligatoire.

Un concessionnaire automobile vous demande de payer avant que vous ne partiez avec votre nouvelle voiture... Un notaire fait la même chose !!

Par horacio, le 10/12/2015 à 16:55

merci